



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Inspection Pédagogique
Régionale de langues
vivantes**

Dossier suivi par
Les IA-IPR de langues
vivantes
Mél.
ce.ipr
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 17 septembre 2018

Les IA-IPR de langues vivantes

À

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes et régionales

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée des inspecteurs de langues vivantes 2018-2019

Chères et chers collègues,

En ce début septembre, le groupe des inspecteurs de langues vivantes de l'académie d'Aix-Marseille tient à vous souhaiter une bonne année scolaire, riche en satisfactions tant personnelles que professionnelles.

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs de langues qui nous rejoignent dans l'académie et félicitons les lauréats des concours qui viennent de faire leur entrée dans le métier. Nous remercions également les professeurs qui ont accepté une mission de tutorat pour accompagner nos jeunes collègues.

Actualité de l'Inspection pédagogique régionale de langues

Nous avons cette année le plaisir d'accueillir un nouvel inspecteur d'allemand dans l'équipe des IA-IPR de langues : Ulf Sahlmann. Il succède à Agnès Levicky, dont les qualités humaines et les compétences professionnelles, reconnues de tous, ont permis à l'allemand de rayonner dans l'académie. Nous lui souhaitons un plein épanouissement dans ce nouveau chapitre de sa vie.

Les perspectives pour 2018-2019

Notre action continuera à viser **l'amélioration des compétences en langues des élèves**. Le dossier de présentation de l'année 2018-2019, publié par le Ministère de l'Education Nationale le 29 août 2018, indique en effet que « *La maîtrise des langues vivantes constitue un atout pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, exporter notre savoir-faire en Europe et dans le monde et attirer des talents en France.* » Une mission sur l'enseignement des

langues vivantes en France a été confiée par le Ministre de l'Education Nationale à Chantal Manès, IGEN et à Alex Taylor, journaliste. Le rapport, "**Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde**" est consultable sur le site du Ministère de l'Education Nationale.

<http://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html>



2/7

Nous souhaitons rappeler d'une seule voix le lien indissociable qui existe entre l'enseignement de la langue étrangère et la culture du pays concerné. Le développement de la compétence interculturelle, levier essentiel du développement personnel et social de l'élève, reste une composante prioritaire de notre enseignement.

Dans le cadre des infléchissements apportés à la réforme de la scolarité obligatoire (*Bulletin Officiel n°22 du 22 juin 2017*

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?preview=1&cid_bo=117828&unsecure=1), l'offre d'enseignement en langue s'est trouvée enrichie avec la possibilité de mettre en place l'enseignement facultatif d'une **deuxième langue vivante en 6^{ème}** ou encore de créer pour le cycle 4 un enseignement facultatif de **Langues et Cultures Européennes**. Cet enseignement, aux contours très souples, constitue un nouvel espace dont les équipes de langues peuvent s'emparer pour renforcer les apprentissages linguistiques, culturels et favoriser l'ouverture européenne et internationale des élèves. L'équipe des IA-IPR peut vous accompagner dans l'élaboration d'un projet relatif à ces enseignements.

Les programmes de cycle permettent de renforcer le travail collectif et inter-langues au collège grâce à la construction de progressions concertées à l'intérieur de chaque cycle et à la mise en œuvre de projets communs LV1/LV2 dans le cadre des EPI, de l'AP ou des parcours. La nécessité de **liaisons inter degrés et inter cycles** dynamiques se trouve renforcée par la dimension curriculaire des nouveaux programmes.

Les programmes et les ressources d'accompagnement

COLLÈGE :

Les ressources d'accompagnement des programmes de langues vivantes pour les cycles 2, 3 et 4 publiées sur le site Eduscol en 2016-2017 constituent des aides précieuses pour construire les apprentissages et élaborer les programmations.

Le site Eduscol a été abondé ces deux dernières années de nombreux **exemples concrets de pratiques d'enseignement-apprentissage ou d'évaluation**. Nous vous engageons fortement à y avoir recours – ces ressources constituent un formidable outil d'auto-formation et une banque de données particulièrement utiles pour la construction de vos séquences :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/35/3/RA16_langues_vivantes_elaborer_progression_560353.pdf

comme pour vos pratiques d'évaluation :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/87/4/EV16_C4_LV_evaluation_LV_principes_747874.pdf

notamment le document ressource de l'IGEN : *Ressources pour l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun. Comment déterminer les niveaux de maîtrise du socle commun pour les langues vivantes ?*

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/65/9/EV16_C3_4_LV_nvo_de_maitrise_V4_748659.pdf



Vous trouverez également sur le site Eduscol des ressources pour l'évaluation en langue aux cycles 3 et 4 présentées sous la forme de scénarios d'évaluation interlangues. Chaque scénario définit le lien avec le programme disciplinaire, les contributions aux domaines du socle, les repères de progressivité et donne des exemples de supports possibles pour l'entraînement et l'évaluation.

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html#lien3>

La Banque de Ressources Numériques pour l'École (BRNE)

3/7

Depuis la rentrée scolaire 2016, **tous les enseignants et les élèves des cycles 3 et 4 bénéficient de banques de ressources numériques éducatives** dans plusieurs disciplines dont les langues vivantes. Les BRNE comprennent de nombreux contenus variés (ressources vidéos, animations, fichiers sons, textes, etc.), des activités et des parcours à utiliser tels quels ou à modifier par l'enseignant pour répondre aux besoins des élèves.

<http://eduscol.education.fr/cid105596/banque-de-ressources-numeriques-pour-l-ecole-brnedu-cycles-3-et-4.html>

LYCÉE :

Cette année est placée sous le signe de la réforme du lycée et du baccalauréat. Les programmes sont en bonne voie et viendront apporter du contenu aux textes parus en juillet. Nous aurons très certainement l'occasion de réfléchir et d'échanger autour du nouvel enseignement de spécialité **Langues, Littératures et Cultures Étrangères** qui sera proposé au cycle terminal dès la prochaine rentrée.

Le *Bulletin officiel n° 29 du 19 juillet 2018* vous apportera des informations sur les baccalauréats général et technologique et les voies y conduisant :

<http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html>

Le Ministère a également mis à disposition un « questions-réponses » :

<http://www.education.gouv.fr/cid60987/bac-2015-questions-reponses.html>

Vous trouverez, toujours sur le portail interlangues de l'académie, **la note de l'Inspection Générale relative à l'entrée culturelle des programmes et au traitement des notions** :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10542878/fr/note-de-l-inspection-generale-de-langues-vivantes-sur-le-traitement-des-notions

Elle dresse un bilan de l'utilisation de ces notions et propose des pistes de progrès - ses conclusions peuvent concerner aussi bien les professeurs de collège que ceux de lycée.

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt du **Portail national de ressources pour les langues vivantes** <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/> et de l'offre Éduthèque. Des accords ont été signés avec plusieurs chaînes étrangères afin de permettre aux enseignants de diffuser dans leurs classes des programmes de qualité dans différentes langues (Arte, BBC Worldwide Learning, RTVE). De plus, de grands établissements publics culturels et scientifiques mettent à disposition des ressources numériques pédagogiques (Météo France, Le Louvre, La Bibliothèque nationale de France, l'Institut du monde arabe).



4/7

Quelques rappels pour guider votre action dans la classe

Que ce soit au collège ou au lycée, la nécessité de prendre en compte la **diversité des élèves** vous conduira à explorer toutes les pistes qui peuvent conduire à une meilleure **différenciation** et à une meilleure **diversification** de vos pratiques. Les formations au PAF des différentes langues ou les formations inter langues, dont l'objectif est de vous accompagner dans la construction de vos séquences, vous ouvriront des temps de réflexion et d'échanges. Les pratiques encouragées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ont vocation à irriguer de façon plus globale l'action des professeurs pour viser une prise en compte toujours plus efficace de la diversité des élèves. C'est en diversifiant la manière de viser un objectif pour montrer aux élèves là où ils réussissent le mieux et en explicitant les moyens de progresser que l'on avancera dans la personnalisation des parcours.

Votre réflexion prendra également en compte la nécessité d'un **ancrage culturel fort des séquences proposées dans chaque aire culturelle concernée**. De l'école au collège et au lycée, le choix des supports est essentiel pour permettre aux élèves de percevoir et de s'approprier les spécificités culturelles des pays dont ils apprennent la langue.

Enfin, il s'agira de viser, encore et toujours, l'enrichissement et la complexification progressive des outils linguistiques des élèves. Les études nationales nous indiquent que les élèves ont gagné en aisance à l'oral, préalable essentiel à tout développement de la compétence de production. Il convient donc désormais de poursuivre l'exercice de votre vigilance sur la **qualité de la langue** produite pour développer la capacité des élèves à construire un discours de plus en plus riche et nuancé.

De manière générale, l'échange et la mutualisation des pratiques pédagogiques sont à encourager. Les observations croisées, les travaux réflexifs autour d'objets professionnels communs sont des leviers incontestables de développement professionnel et personnel. La **Journée académique de la Pédagogie** qui aura lieu le samedi 30 mars 2019, en est la représentation à l'échelle de la région académique. Chaque année depuis sa création, de nombreux collègues de langues vivantes y représentent notre discipline, et nous les en remercions chaleureusement. Vous trouverez toutes les informations utiles sur la page qui lui est dédiée sur le site académique : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10407792/fr/accueil

L'ouverture internationale des établissements

Nous souhaitons remercier ici les professeurs qui se sont engagés dans **l'ouverture internationale des établissements**, que ce soit dans le cadre d'un projet d'échange ou de mobilité en 2017-2018, au sein des sections européennes en lycée ou autres. Cet aspect de l'activité des enseignants de langues est essentiel pour soutenir la motivation des élèves et construire leurs compétences interculturelles. Les services de la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) sont là pour vous accompagner dans vos démarches et vos recherches de partenariats : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

Nous rappelons que les projets de mobilité englobent des échanges de toutes natures, qu'ils soient virtuels via la plateforme eTwinning ou bien réels lors d'échanges de classes, de stages en Europe pour les élèves des filières

technologiques ou de BTS, d'appariements entre établissements ou de mobilités d'enseignants.

Les stages de renforcement linguistique pour les professeurs



5/7

Nous tenons également à rappeler la possibilité qui vous est offerte de suivre gratuitement des **stages de renforcement linguistique et pédagogique d'été** ou des **séjours professionnels à l'étranger**.

Vous trouverez les informations nécessaires pour postuler sur le site du CIEP (centre international d'études pédagogiques) : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Ci-après, le BO indiquant les dates auxquelles faire vos demandes : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132105

Les assistants de langues

162 assistants de langues rejoindront notre académie à partir du 1^{er} octobre. Nous sommes certains que vous saurez leur réserver un accueil chaleureux. Ce chiffre reste stable malgré la demande des établissements qui augmente régulièrement.

La formation pédagogique des assistants aura lieu le jeudi 4 octobre. Afin que les assistants prennent leurs fonctions dans de bonnes conditions, un temps d'adaptation et d'observation du fonctionnement des classes est nécessaire pendant une période d'au moins deux semaines.

Nous vous rappelons que pour vos demandes d'affectation d'un assistant, il est impératif de compléter scrupuleusement **le cahier des charges** – les sollicitations sont prises en compte en fonction de la qualité des projets qui intègrent véritablement un travail concerté avec l'assistant.

Pour les demandes 2019-2020 le cahier des charges a été légèrement modifié. Les nouvelles rubriques permettront d'apprécier les modalités pédagogiques de l'accueil (activités avant son arrivée, intégration de l'assistant à la communauté éducative...) ainsi que la description détaillée du projet pédagogique.

Une fiche bilan « *exemple d'activité effectué avec l'assistant de langue* » sera à compléter et à joindre à toute demande de renouvellement. Vous la trouverez en annexe de la lettre ainsi que sur le portail interlangues. Cette fiche a pour objectif de valoriser les projets innovants et vous permettre de continuer à bénéficier d'un assistant, si vous avez mené des actions sur le moyen et long termes qui méritent d'être poursuivies les années suivantes.

Pour vous guider dans l'accueil et le travail d'équipe, des documents et ressources sont à votre disposition :

- **BO N° 20 du 19 mai 2016 "Programme des assistants de langues vivantes étrangères"**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=101887

- **Le guide de l'assistant 2018-2019**

<http://www.ciep.fr/sources/assistants-etrangers-france/guide-assistant-de-langue-en-france-2018-2019/#60>

- Accueillir un assistant de langue

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accueillir-un-assistant-de-langue-vivante.html>



Nous vous invitons également dans le cadre de la Journée Académique de la Pédagogie à nous faire part de vos projets afin de promouvoir les activités ou projets qui ont été menés en lien avec l'assistant.

L'accompagnement individuel des professeurs

6/7

Tout professeur bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une proposition de l'institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme, par exemple, d'une observation en classe.

Pour toute conception et mise en œuvre d'un enseignement, les documents ci-dessous constituent des supports utiles à la pratique professionnelle ordinaire des enseignants :

1. Les descriptifs de la séquence complète – évaluation(s) comprise(s) – et de la séance observée avec tous les supports utilisés par le professeur et les élèves ;
2. La programmation et la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document) du début à la fin de l'année/du cycle.
3. Des copies d'élèves corrigées (évaluations variées, profils d'élèves variés).
4. Tout support permettant d'illustrer le suivi des compétences du socle commun en collège, des capacités et méthodes en lycée.
5. Quelques cahiers ou classeurs d'élèves.

Ce sont les documents qu'il conviendra de présenter à l'inspecteur ou au chargé de mission d'inspection lors des visites-conseil dans le cadre de l'accompagnement individuel et des inspections de titularisation. Le professeur est cependant libre de présenter tout autre document ou support qu'il souhaite partager

L'évaluation des professeurs dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations)

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière.

En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la deuxième année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la deuxième année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef

d'établissement. Les intéressés ont normalement été informés en juillet 2018 qu'ils étaient éligibles à un rendez-vous de carrière.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>



7/7

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière, à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_-_decembre/62/0/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_872620.pdf

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors des entretiens toutefois, les échanges s'appuient sur le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent.

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

L'échange s'appuie sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des professeurs (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves). Les professeurs peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

Nous concluons ce courrier à vous engageant à suivre les nombreuses formations pédagogiques disponibles dans nos différentes langues, mais aussi en inter langues et dans le domaine du numérique, à retrouver sur l'application GAIA du site académique. Les inscrits sont nombreux, nous nous réjouissons de ce succès et vous recommandons de mettre à profit les possibilités de formation qui vous sont offertes. Elles sont plus que jamais indispensables pour continuer à évoluer dans le métier et nourrir votre travail personnel et en équipe.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire,

Les IA-IPR de langues vivantes

Allemand: Ulf Sahlmann

Anglais: Lionel André, Stéphanie Borde-Piarrou, Laurence Giovannoni, Bénédicte Guréghian, Delphine Vallon-Mersali (faisant fonction IA-IPR)

Arabe: Fatéma Mezyane

Chinois: Shai-Ing Ho

Espagnol: Florence Lopez, Nathalie Perez-Wachowiak

Italien: Cinzia Carlucci

Portugais: Manuel Vieira

Provençal : Claude Mauron

Russe: Catherine Hoden